

Conseil Municipal

**Séance du 28 Juin 2019
Convocation du 20 Juin 2019**

Ordre du jour

1. **Travaux de mise en accessibilité, de réaménagement et de rénovation thermique de la Mairie : sollicitation des cofinanceurs**
2. **Centre de santé : Lot menuiserie**
3. **Location bureaux médicaux**
4. **Maison de Migennes : Legs HUMBERT**
5. **Maison de Cerisiers : Legs TALON**
6. **Rentrée scolaire 2019 / 2020 : Tarifs du repas de cantine, de la garderie périscolaire et des charges de fonctionnement des écoles**
7. **Achat de matériels pour l'école**
8. **Travaux sur l'église**
9. **Prestation contrôles hydrauliques périodiques des poteaux incendie**
10. **Informations et questions diverses**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 28 Juin 2019 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, MM. Guy JACQUINOT, Mme Marie-Laure LEFEBURE, MM. Dominique BALLU, Jean LESPINE, Rodolphe LAMBERT, Mmes Catherine LEFILS, Valérie CHATELAIN.

Absents représentés : M. Philippe LANDUREAU représenté par Mme Annick GRELLAT-MAZIER et Mme Catherine BOLLÉA représentée par M. Patrick HARPER.

Absente représentée : Mme Marie CORNUAT.

Monsieur Guy JACQUINOT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

❖ **Travaux de mise en accessibilité, de réaménagement et de rénovation thermique de la Mairie : sollicitation des cofinanceurs - Délibération 2019 n°037BIS - Classification 7 Finances Locales**

Cette délibération retire et remplace celle du même type n° 037 pour erreur matérielle.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération précédente, le Conseil municipal a validé la procédure de consultation des entreprises ayant abouti à un montant de marchés de 369 781,97 € HT et accepté le nouvel investissement de l'opération qui s'élève désormais à 446 000 € HT.

Pour financer cette opération, la commune souhaite bénéficier de subvention de l'Etat au titre de la DETR 2019.

La première porte sur les travaux de mise en accessibilité (coût d'investissement de 145 130,16 € HT dont 119 918,20 € HT de travaux) ainsi que sur les travaux de modification de cloisons / mise aux normes électricité et plomberie (coût d'investissement de 36 958,05 € HT dont 30 300,61 € HT de travaux). Sur la base d'une dépense subventionnable de 137 244,86 € HT pour la mise en accessibilité et de 34 501,01 € HT pour la modification de cloisons / mise aux normes électricité et plomberie, la commune sollicite une subvention au titre de la DETR de 63 800 € dont 50 000 € pour la mise en accessibilité (correspondant au plafond de subvention) et 13 800 € pour la modification de cloisons / mise aux normes électricité et plomberie.

La seconde porte sur les travaux de rénovation thermique (coût d'investissement de 130 417,81 € HT dont 108 534,59 € HT de travaux). Sur la base d'une dépense subventionnable de 123 761,03 € HT, la commune sollicite une subvention au titre de la DETR de 49 504 €. Cette subvention venant en complément des fonds européens, la commune va également solliciter une aide du FEDER dans le cadre du dispositif d'accompagnement des maîtres d'ouvrages publics dans les travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine public.

Les autres travaux et dépenses ne sont pas éligibles à la DETR.

Le solde de l'investissement sera financé par la récupération de TVA via le FCTVA ainsi que par un emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondant au nouvel investissement de 446 000 € HT

❖ **Travaux de construction d'un Centre de Santé pluri-professionnel Place de l'Eglise à CERISIERS / Passation du marché relatif au lot Menuiseries extérieures - Délibération 2019 n° 038 bis. Classification 1.1 Marchés publics**

Lors de sa séance du 29 Mars 2019, le conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux visant à la construction d'un Centre de santé pluri-professionnel place de l'Eglise à CERISIERS.

Cependant, la consultation inhérente au seul lot n°5-Menuiseries extérieures a été déclarée sans suite au motif que la seule offre consentie dépassait le montant de l'estimation administrative.

De fait, les services de la S.I.A.B.A., mandataire de la commune de CERISIERS, ont procédé le 6 Mai 2019 à une (nouvelle) mise en concurrence en procédure adaptée pour le lot concerné.

Si les résultats de cette seconde procédure se sont avérés quelque peu décevants (une seule offre de nouveau), cette dernière a malgré tout permis d'enregistrer une économie de l'ordre de 16% sur le montant du lot, prestations supplémentaires (options) incluses.

Le montant global des marchés de travaux de l'opération a ainsi été arrêté à la somme de 395 422,51 € HT

Pour l'ensemble de l'opération, le montant à comparer avait été préalablement fixé à 422 000 € HT.

N° des lots	Désignation des lots	Estimations € HT	Entreprise mieux disante	Offre de base H.T.	variante(s) ou PSE	Total retenu H.T.
Lot n°1	Désamiantage-Démolitions	30 000,00	MASSON et fils	28 000,00		28 000,00
Lot n°2	Gros Œuvre - VRD	180 000,00	GEBAT Constr.	176 017,55		176 017,55
Lot n°3	Charpente bois	18 000,00	SERI	8 310,84		8 310,84
Lot n°4	Couverture tuiles-Etanchéité	25 000,00	SERI	20 102,04		20 102,04
Lot n°5	Menuiseries extérieures (PVC/Métal)	14 000,00	LAMBERT Menuiserie	19 088,00	6 020,00	25 108,00
Lot n°6	Menuiserie intérieure bois	12 000,00	AUB BOIS CREATION	8 806,00	2 813,00	11 619,00
Lot n°7	Cloisons sèches - Isolation	19 000,00	Fernand MARTIN	19 158,50		19 158,50
Lot n°8	Faux plafonds	9 000,00	AM'CO	11 237,46		11 237,46
Lot n°9	Electricité CF cf	34 000,00	ARELCO	20 942,26	12 624,64	33 566,90
Lot n°10	Chauffage - Ventilation	35 000,00	AUBE Froid	27 052,92		27 052,92
Lot n°11	Plomberie sanitaires	15 000,00	La Technique Moderne	10 809,84		10 809,84
Lot n°12	Carrelages	12 000,00	DAVID Entreprise	9 400,00		9 400,00
Lot n°13	Peintures	10 000,00	DELAGNEAU	7 947,86		7 947,86
Lot n°14	Sols PVC	9 000,00	DAVID Entreprise	7 091,60		7 091,60
TOTAL		422 000,00	TOTAUX	373 964,87	21 457,64	395 422,51
Ecart % (offre retenues/estimations) :						-6%

En conséquence, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la procédure de consultation ;
- Autoriser le Maire ou son représentant, mandataire, à signer le marché inhérent au lot n°5-Menuiseries extérieures, au nom de la commune de CERISIERS.

❖ **Projet de locaux provisoires devant servir de Centre de santé - Délibération 2019 n° 039 Classification 3.3 Locations**

Monsieur Guy JACQUINOT ne prend pas part à cette délibération.

Le maire rappelle que la Commune de Cerisiers s'est engagée dans la construction d'un Centre de santé pluri-professionnel Place de l'Eglise à CERISIERS.

En attendant que les travaux soient réalisés, il convient de trouver une solution pour accueillir les futurs praticiens à compter du 1er Octobre 2019.

Après avoir étudié deux possibilités de location, bâtiment modulaire ou maison individuelle, le Conseil Municipal a retenu l'option de la maison individuelle située 1 route de Laroche pour un loyer mensuel de 1 200 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- donnent leur accord
- chargent le maire de signer tous les documents relatifs à cette prise en location.

❖ **Vente de la maison de Migennes Consorts HUMBERT - Délibération 2019 n° 040 - Classification 3.2 Aliénation**

En 1998, la commune a accepté un legs suivant les dispositions prises par Monsieur Paul HUMBERT, en son vivant, dans son testament authentique. Monsieur Paul HUMBERT avait institué la Commune de Cerisiers légataire universel de son patrimoine tant mobilier qu'immobilier à concurrence de 60 % de l'actif net successoral.

De cet actif successoral, reste une maison d'habitation sur la Commune de Migennes. Aux termes d'un acte reçu par Maître BARDE, Monsieur HUMBERT avait constitué au profit de Madame Janine BOURNON les droits d'usage et d'habitation de ce bien pendant sa vie durant. Aujourd'hui, Madame BOURNON s'est retiré dans une maison de retraite et a libéré les lieux.

Les Consorts Humbert Paul ont décidé de s'en séparer et de mettre en vente ce bien.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal

- donnent leur accord
- autorisent le Maire à signer l'acte de mutation qui sera dressé par Maître BRETON de Briennon sur Armançon.

❖ **Vente de la Maison de Cerisiers dépendante de la Succession TALON - Délibération 2019 n° 041 - Classification 3.2 Aliénation**

Le 25 Mai 2018, la Commune de Cerisiers a accepté le legs dépendant de la succession de Monsieur Robert Talon, pour un/huitième de l'actif successoral.

Dans cet actif, les légataires se sont entendus pour vendre la maison d'habitation sise sur la Commune de Cerisiers et les biens qui s'y trouvent entreposés.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- donnent leur accord
- autorisent le Maire à signer l'acte de mutation qui sera dressé par Maître BARDE de SENS.

❖ **Prix du repas de cantine - Délibération 2019 n° 042 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire propose de procéder à la révision du prix du repas de cantine pour l'année scolaire 2019/2020.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et décide de maintenir les tarifs de l'année précédente à savoir :

Repas enfants	4,60 €
Repas adultes	8,50 €
Repas personnel communal	4,60 €

❖ **Tarifs garderie périscolaire - Année 2019-2020 - Délibération 2019 n° 043 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les tarifs pour la Garderie Périscolaire. A compter du 1er Septembre 2019, les tarifs seront identiques à l'année précédente :

	Fréquentation régulière	Fréquentation occasionnelle
Les matins de 7h30 à 9h	2,80 €	3,80 €
Les après-midi de 16h30 à 19h	3,80 €	4,80 €

❖ Charges de fonctionnement des écoles - Délibération 2019 n° 044 - Classification 7.1 Décision budgétaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année scolaire 2019/2020 la participation par enfant accueilli en école élémentaire ou maternelle, et dont les parents sont domiciliés en dehors de la commune de Cerisiers, à 1 050 €.

❖ Achat de mobilier et matériels pour l'école - Délibération 2019 n° 045 - Classification 7.1 Décision budgétaire

En prévision de la prochaine rentrée scolaire 2019/2020, et de l'ouverture d'une classe supplémentaire, il convient d'acheter du mobilier et matériels pour compléter la nouvelle classe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les devis suivants :

- Pour le mobilier, Entreprise UGAP, pour un devis s'élevant à 2 828,40 € HT
- Pour un vidéoprojecteur et 4 tableaux triptyques, Entreprise OXO, pour un devis s'élevant à 4 922 € TTC.

Le Maire est autorisé à signer les bons de commande.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 21 de la section investissement du budget primitif 2019.

❖ Travaux toiture de l'Eglise

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un devis pour la fourniture et la mise en œuvre d'un grillage sur le bas de la toiture de l'église et repiquage des tuiles cassées ou manquantes. Le montant du devis s'élève à 1 558,20 € HT. Les travaux seront réalisés par l'Entreprise JACQUELIN Père et Fils de Cerisiers.

❖ Prestation contrôles hydrauliques des poteaux incendie

Depuis le 1^{er} Janvier 2019, les services du SDIS, n'assurent plus à titre gracieux la pesée biannuelle des poteaux incendie. La Société SAUR propose de conventionner pour effectuer ces contrôles.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe se penche sur la question et va étudier une convention au niveau de la Communauté.

La décision communale sera prise ultérieurement.

❖ Information et questions diverses

Travaux second terrain de foot : Monsieur le Maire fait part de son mécontentement à propos de l'engazonnement du terrain. Un huissier doit constater les malfaçons.

Madame GRELLAT-MAZIER informe l'assemblée que le bouilleur de cru à fait un don aux écoles pour son stationnement dans la Commune.

Table des Délibérations

- ❖ Travaux de mise en accessibilité, de réaménagement et de rénovation thermique de la Mairie : sollicitation des cofinanceurs - Délibération 2019 n°037BIS - Classification 7 Finances Locales 1
- ❖ Travaux de construction d'un Centre de Santé pluri-professionnel Place de l'Eglise à CERISIERS / Passation du marché relatif au lot Menuiseries extérieures - Délibération 2019 n° 038BIS - Classification 1.1 Marchés publics 2
- ❖ Projet de locaux provisoires devant servir de Centre de santé - Délibération 2019 n° 039 Classification 3.3 Locations 3
- ❖ Vente de la Maison de Migennes Consorts HUMBERT - Délibération 2019 n°

040 - Classification 3.2 Aliénation	4
❖ Vente de la Maison de Cerisiers dépendante de la Succession TALON - Délibération 2019 n° 041 - Classification 3.2 Aliénation	4
❖ Prix du repas de cantine - Délibération 2019 n° 042 - Classification 7.1 Décision budgétaire	4
❖ Tarifs garderie périscolaire – Année scolaire 2019-2020 - Délibération 2019 n° 043 - Classification 7.1 Décision budgétaire	4
❖ Charges de fonctionnement des écoles - Délibération 2019 n° 044 - Classification 7.1 Décision budgétaire	5
❖ Achat de mobilier et matériels pour l'école - Délibération 2019 n° 045 - Classification 7.1 Décision budgétaire	5

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous Préfecture et publication ou notification.

Suivent les signatures :

HARPER Patrick		BONNET Jean- Louis	
GRELLAT- MAZIER Annick		JACQUINOT Guy	
LANDUREAU Philippe	Représentée	BOLLÉA Catherine	Représentée
LEFEBURE Marie- Laure		BALLU Dominique	
LESPINE Jean		LAMBERT Rodolphe	
CORNUAT Marie	Excusée	LEFILS Catherine	
CHATELAIN Valérie			